



Centre Communal d'Action Sociale

Envoyé en préfecture le 13/03/2026

Reçu en préfecture le 13/03/2026

Publié le

S²LOW

ID : 038-263810137-20260306-2026_21_DA-CC

DÉCISION ADMINISTRATIVE

N° 2026_21_DA

*Prise en application de la délibération du Conseil d'Administration du CCAS de VIF
en date du 11 octobre 2021 et conforme aux dispositions des articles
R.123-21 et R.123-22 du Code de l'Action Sociale et des Familles,*

Objet :

**Contrat de prestation de services entre le CCAS de Vif et l'association l'Ecran
Vagabond du Trièves**

Le Président du CCAS de VIF (Isère)

DÉCIDE

De conclure, avec l'association l'Ecran Vagabond du Trièves, représentée par Hélène Gentilhomme en qualité de Présidente – 86, rue de l'Arsenal – 38930 CLELLES :

Un contrat de prestation de services afin de fixer les modalités d'organisation d'une soirée cinéma/débat avec la projection d'un film « Et je choisis de vivre », suivi d'un temps d'échange sur le deuil périnatal, à l'occasion de la « quinzaine de la parentalité ». L'intervention aura lieu sur la commune de Vif dans la salle des fêtes – Place de la Libération à Vif le :

Mardi 02 juin 2026 de 18h00 à 20h00.

Le coût total de l'intervention sera de 350 € (trois cent cinquante euros) détaillés comme suit :

- 350 € (trois cent cinquante euros) pour 2h.

De signer le contrat annexé à la présente décision administrative.

Fait à Vif, le

Le Président du CCAS, soussigné, certifie sous sa responsabilité, que le présent acte publié sous forme électronique sur le site internet de la collectivité est exécutoire et qu'il peut faire l'objet d'un recours au Tribunal Administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de cette date de publication.